

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) SUR LA DEMANDE
DU TRANSPORTEUR ET DU DISTRIBUTEUR RELATIVE À LA CONSTRUCTION DU
POSTE JUDITH-JASMIN À 735-120-25 kV**

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0004, p. 22;
 - (ii) Pièce B-0004, p. 25;
 - (iii) Pièce B-0004, p. 24.

Préambule :

(i) « *Pour le Distributeur, un poste situé près de la rivière des Mille-Îles limite l'utilisation de la capacité totale offerte par le poste. Notamment, la distance à parcourir pour alimenter les charges à 25 kV situées plus au nord constituerait un obstacle technique compte tenu des distances maximales à respecter en réseau souterrain. En outre, la présence de la rivière empêche tout rayonnement du poste vers le sud. Pour ces raisons, cette solution n'est pas avantageuse pour le Distributeur, contrairement à solution 1, qui offre l'avantage d'un poste situé au cœur de la charge.* » [nous soulignons]

(ii) « *Le Distributeur souligne qu'aux fins de l'analyse économique de chaque solution, il a inclus une estimation des investissements futurs qui seraient nécessaires pour répondre à la croissance prévue de la charge. L'inclusion de ces investissements potentiels est primordiale et nécessaire afin de présenter un portrait complet des solutions offertes. Ceux-ci reflètent les désavantages de la solution 2 exposés aux sections précédentes, notamment les limites d'expansion imposées par une situation à proximité de la rivière des Mille-Îles.* »
[nous soulignons]

(iii) Le Transporteur et le Distributeur présentent au Tableau 4 la comparaison économique des solutions 1 et 2.

Demandes :

- 1.1 Veuillez indiquer si l'emplacement géographique du poste envisagé dans la solution 2 est le même que celui envisagé dans le plan d'évolution présenté à l'annexe 1. Dans la négative, veuillez expliquer ce choix.
- 1.2 Veuillez indiquer si l'inclusion des investissements potentiels est pratique courante dans les analyses économiques des différentes solutions du Distributeur.
- 1.3 Veuillez fournir les montants, pour chacune des solutions, qui correspondent aux investissements potentiels que le Distributeur a inclus à la rubrique « Réinvestissements » du Tableau 4.
- 1.4 Veuillez décrire les investissements et réinvestissements considérés par le Transporteur et le Distributeur dans les montants relatifs à chacune des solutions.

2. **Référence :** Pièce B-0007, p. 19 et 20.

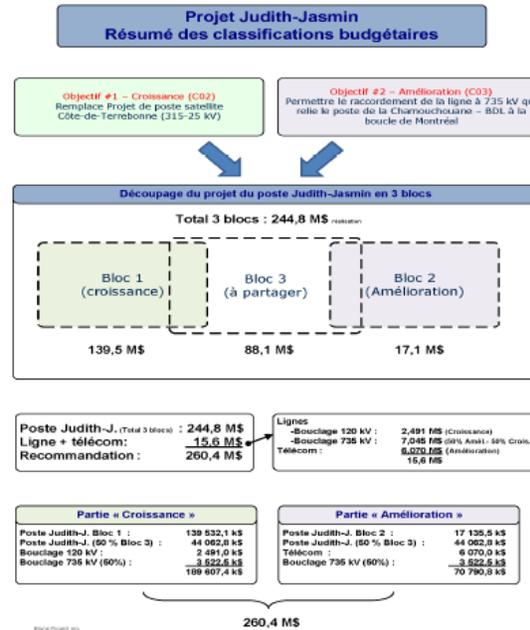
Préambule :

« La répartition des investissements selon les catégories a été réalisée en séparant le Projet du Transporteur en plusieurs blocs en fonction des objectifs à atteindre ; l'assignation des actifs du Transporteur aux objectifs de son projet étant possible. Ainsi, le coût du nouveau poste Judith-Jasmin a donc été séparé en trois blocs distincts :

1. *Bloc un : Répondre à la croissance de la charge;*
2. *Bloc deux : Permettre de raccorder la ligne à 735 kV en provenance du poste de la Chamouchouane (relié au dossier R-3887-2014);*
3. *Bloc trois : Commun aux deux objectifs.*

Le premier bloc est constitué des transformateurs à 735-120 kV, du jeu de barre à 120 kV, des départs de lignes à 120 kV ainsi que de la section à 120-25 kV en entier pour une somme évaluée à 139,5 M\$. Le deuxième bloc est constitué quant à lui du départ de ligne à 735 kV et de l'inductance et a été évalué à 17,1 M\$. Un montant de 88,1 M\$ constitue le reste des équipements du poste et ce montant a été réparti à parts égales entre les deux objectifs (croissance des besoins de la clientèle et maintien et amélioration de la qualité du service). Par ailleurs, les coûts associés aux travaux de lignes à 120 kV sont tous assignés au volet croissance des besoins de la clientèle, tandis que ceux des travaux sur la ligne à 735 kV existante (no 7046) ont été répartis également entre les deux catégories. Finalement, les coûts des travaux de télécommunications sont considérés dans la catégorie « maintien et amélioration de la qualité du service ». [nous soulignons]

Figure 5
 Méthode pour la répartition des coûts du Projet du Transporteur par catégories d'investissement



Demandes :

- 2.1 Veuillez préciser la nature des équipements du poste correspondant au montant de 88,1 M\$.
- 2.2 Veuillez justifier le partage des montants du bloc 3 à parts égales entre les deux autres blocs. Veuillez discuter de l'option de les partager au pro rata des deux autres blocs. Selon cette approche, le bloc 3 serait alloué à 89 % ($139,5/(139,5+17,1)$) en « Croissance » et à 11 % en « Amélioration ».
- 2.3 Veuillez justifier le partage des montants du bouclage à 735 kV à parts égales entre « Croissance » et « Amélioration » plutôt que selon l'option suggérée à la question 2.2.
- 2.4 Veuillez justifier l'attribution des montants des équipements de télécommunication uniquement en « Amélioration ».
- 2.5 Veuillez discuter de la possibilité de répartir les montants des équipements de télécommunication selon l'approche suggérée à la question 2.2.